

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Section du Québec

Les activités de la section du Québec de l'APF

Les sommets de la Francophonie sont les événements les plus spectaculaires et les plus médiatisés des activités organisées au sein de la Francophonie. Ces sommets, officiellement intitulés Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, se réunissent tous les deux ans afin de définir, dans une déclaration finale et dans un plan d'action, les orientations de la Francophonie institutionnelle. Ces orientations sont par la suite traduites en moyens d'action concrets dans les différentes programmations des opérateurs de la Francophonie. Les sommets représentent donc un enjeu important pour l'ensemble des membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). La section du Québec a démontré l'importance qu'elle accorde aux sommets en effectuant le suivi de la mise en œuvre du plan d'action du Sommet de Moncton puis en acceptant de s'occuper de la préparation de l'Avis de l'APF sur le thème du " Dialogue des cultures " en prévision du Sommet de Beyrouth. La section du Québec a également soutenu l'adoption d'une recommandation qui concerne la suspension de la participation aux sommets des pays dans lesquels les institutions ont été renversées par la force. Les différentes initiatives des femmes parlementaires francophones constituent un autre axe d'intervention de la section du Québec. Les prochains mois seront consacrés à l'organisation de la XXVIIe Session ordinaire de l'APF, de la première session du Parlement francophone des jeunes et de la XVIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique, qui se dérouleront à Québec au mois de juillet 2001.

Le suivi de la mise en oeuvre du plan d'action du Sommet de Moncton

M. André Boulerice, député de Sainte-Marie/Saint-Jacques, et vice-président de la Commission politique, a déposé un rapport sur le suivi et la préparation des sommets lors de la XXVIe Session ordinaire de l'APF, à Yaoundé (Cameroun), en juillet 2000. Les parlementaires de la section du Québec sont convaincus que l'APF, en tant qu'assemblée consultative de la Francophonie, se doit de tout mettre en œuvre afin, d'une part, de s'assurer que les engagements pris dans les plans d'action soient respectés par les Instances de la Francophonie et d'autre part, d'influencer la préparation des projets de déclaration finale et de plan d'action des sommets

M. Boulerice a par la suite entrepris le suivi du Plan d'action de Moncton en demandant de l'information sur la mise en œuvre de la programmation 2000-2001 de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans une lettre datée du 15 novembre 2000, adressée à M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Le suivi des actions entreprises en faveur de la jeunesse ainsi que le suivi des actions en faveur de la consolidation de la paix, de la démocratie et de l'État de droit sont au premier rang de nos préoccupations. M. Roger Bertrand, député de Portneuf et délégué spécial du Président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) pour les relations internationales, a posé des questions orales à l'attention de M. Boutros Boutros-Ghali lors de son audition à l'occasion de la réunion du Bureau de l'APF à Paris (France), le 15 décembre 2000. Les informations et les réponses obtenues de la part de M. Boutros Boutros-Ghali nous permettront de rédiger un rapport qui aura pour objectif principal d'informer, lors de la XXVIIe Session ordinaire qui se tiendra à Québec, les parlementaires de l'APF du contenu des interventions de l'OIF réalisées en application du Plan d'action de Moncton.

L'Avis de l'APF sur le thème du " Dialogue des cultures " en prévision du Sommet de Beyrouth

Le débat général de la Session ordinaire de Yaoundé a porté sur le " Dialogue des cultures " qui est une préoccupation importante des parlementaires de la section du Québec. M. André Boulerice a participé à ce débat en tant que président de la section du Québec. De plus, M. Jacques Chagnon, député de Westmount/Saint-Louis et rapporteur à la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, a déposé son rapport final sur la diversité culturelle lors de cette même Session ordinaire. M. Chagnon a également proposé un avant-projet de plan général de l'Avis de l'APF sur le " Dialogue des cultures " en vue du Sommet de Beyrouth. M. Chagnon a par le fait même été désigné rapporteur général de cet Avis de l'APF.

Lors du Bureau de l'APF, réuni à Caen, M. Jacques Chagnon a proposé un projet de l'Avis sur le " Dialogue des cultures ". Le Bureau a approuvé l'équilibre et le fond du texte de l'Avis qui sera définitivement adopté lors de la prochaine réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles qui se tiendra à Phnom Penh au début du mois d'avril 2001. L'Avis pourra alors être transmis suffisamment à l'avance aux Instances de la Francophonie pour qu'il soit pris en compte dans la préparation des projets de déclaration finale et de plan d'action du Sommet de Beyrouth, prévu pour octobre 2001.

Notons que la région Amérique a également contribué à la préparation de l'Avis. Mme Denise Carrier-Perreault, députée des Chutes-de-la-Chaudière, a ainsi animé les discussions sur le thème de " la promotion de la diversité culturelle dans le cadre du processus d'intégration économique des Amériques " lors de la XVIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique de l'APF à Fredericton (Nouveau-Brunswick), à la fin du mois de septembre 2000. Ces discussions ont permis aux parlementaires de la région Amérique de transmettre quelques recommandations au rapporteur général de l'Avis sur la spécificité de la région Amérique en ce qui concerne le " Dialogue des cultures ".

Recommandation sur le renforcement de l'État de droit, de la démocratie et des institutions parlementaires lors de la XXVIe Session ordinaire de Yaoundé

Depuis juillet 1998, suite notamment à des représentations des sections québécoise et canadienne, l'APF sanctionne les sections où les Parlements sont déchus, suite notamment à des coups d'États. Parmi les conséquences de la suspension d'une section, mentionnons l'impossibilité

d'occuper des postes dans les structures de l'APF (Bureau et commissions), la suspension de la coopération ainsi que l'absence d'invitation à participer aux réunions de l'APF. La section du Québec a depuis contribué, lors de la Session ordinaire de Yaoundé, à l'adoption d'une recommandation adressée aux Instances de la Francophonie et qui concerne la suspension de la participation aux sommets des pays dans lesquels les institutions ont été renversées par la force, et cela jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel à la suite d'élections libres et sincères.

Initiatives des femmes parlementaires francophones

Depuis quelques années, les femmes parlementaires de l'APF souhaitent se rencontrer afin d'élaborer une stratégie qui viserait à améliorer la participation des femmes à la vie politique dans l'espace francophone. À cet effet, la première rencontre des femmes parlementaires de l'APF s'est tenue dans le cadre de la XXVe Session ordinaire (Ottawa, juillet 1999) à l'initiative des sections québécoise et canadienne. Depuis, un Groupe de réflexion sur l'implication des femmes parlementaires en Francophonie a été mis en place lors de la réunion du Bureau de l'APF, tenue à Québec en janvier 2000. Mme Céline Signori, députée de Blainville, a été désignée présidente de ce groupe de réflexion. Une deuxième rencontre des femmes parlementaires s'est tenue le 8 juillet 2000 à

Yaoundé, lors de la Session ordinaire. Une 2e réunion du groupe de réflexion a été organisée en marge de la Réunion du Bureau de l'APF, à Paris, le 12 décembre 2000. À cette occasion, il a été convenu de préparer un projet de statuts, visant à encadrer un éventuel Réseau des femmes parlementaires de l'APF. Les objectifs de ce réseau seraient : de promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique et ce, tant au niveau national que dans l'ensemble de l'espace francophone; de renforcer la place et le rôle des femmes dans les organisations internationales; de favoriser les échanges d'expérience entre élues; de contribuer à la défense des droits de l'enfant.

Du 5 au 13 juillet 2001 : tenue à Québec de la XXVIIe Session ordinaire de l'APF, de la première session du Parlement francophone des jeunes et de la XVIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique

L'Assemblée nationale du Québec sera l'hôte, du 5 au 11 juillet 2001, de la XXVIIe Session ordinaire de l'APF et de la première session du Parlement francophone des jeunes. Cette décision a été prise par les parlementaires de l'APF, réunis en session plénière à Yaoundé. Le Parlement francophone international des jeunes réunira à l'Hôtel du Parlement quelque 80 jeunes hommes et jeunes femmes, de 16 à 18 ans, venant de divers pays de la Francophonie. Ce nouveau programme de coopération interparlementaire vient concrétiser une proposition de l'APF formulée lors du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, qui s'est déroulé à Moncton en septembre 1999. Le Parlement francophone international des jeunes se déroulera tous les deux ans à la veille du Sommet de la Francophonie, et une interaction sera développée de manière à ce que les préoccupations des jeunes, évoquées dans le cadre de ce Parlement, soient prises en compte par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie. Les parlementaires et les secrétaires administratifs de la région Amérique sont conviés à participer à ces activités internationales de l'APF car elles se dérouleront dans notre région, quelques jours avant la XVIIIe Session de l'Assemblée régionale Amérique.

Daniel Cloutier
Secrétaire administratif adjoint
Section du Québec